

PROJET DE LOI

adopté

le 16 juin 1989

N° 102
S É N A T

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

autorisant l'approbation d'une convention portant création d'un réseau international pour l'amélioration de la production de la banane et de la banane plantain (I.N.I.B.A.P.).

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 297 et 362 (1988-1989).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de la convention portant création d'un réseau international pour l'amélioration de la production de la banane et de la banane plantain (I.N.I.B.A.P.), signée à Paris le 27 octobre 1988 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 16 juin 1989.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 297 (1988-1989), Sénat.